

Plan Local d'Urbanisme

Elaboration du PLU prescrite le 14 janvier 2013

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



DOSSIER APPROUVÉ le :

Vu pour être annexé à la
délibération,

Monsieur le Maire :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE

**Service Biodiversité et éducation
à l'environnement**

Poste : 05 17.18.81.62

Affaire suivie par : Natacha BOUET

Réf. : JPB/SL 14-243L

Monsieur Jean-Claude LARGEAU

Maire de Fontenille

37 route de Niort

79110 FONTENILLE

Niort, le - 7 JUIL. 2014

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 26 mai 2014, le Conseil général a désigné "espace naturel sensible" du département des Deux-Sèvres, le site « Chaumes pelées » situé dans votre commune.

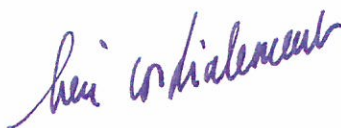
Vous trouverez en pièce jointe la délibération du Conseil général.

Je vous informe que cette désignation engage la commune, propriétaire du site, à le préserver et l'ouvrir au public. Vous trouverez, ci-joint, un document expliquant les objectifs de la politique espaces naturels sensibles du Département.

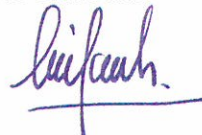
Par cette désignation, le site intègre le réseau départemental des espaces naturels sensibles. Aussi, j'ai le plaisir de vous transmettre les dépliants de présentation des espaces naturels sensibles de notre département.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter le service biodiversité au 05.49.06.78.47.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Eric GAUTIER



Président du Conseil général

